

## **Présentation Synthétique Budget Primitif 2019 Bâtiments industriels**

Le résultat de clôture 2018 présente un excédent de fonctionnement de 84 594.65€ (pages 5b) et un déficit d'investissement de 13 963.59 €.(pages 5b, 6).

Ainsi le budget primitif bâtiments industriels s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 147 621,73 € ( pages 6-7-11-13-15-17 ) et en investissement à hauteur de 42 372,26 € ( pages 6 -9-10-11-13-18-19).

### Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractères général sont estimées à 105 591,06 €

Chapitre 65 :

Les autres charges de gestion courante ont été provisionnées pour 6 100,00€, il s'agit principalement des créances éteintes ou admissions en non-valeur.

Chapitre 66 :

Les charges financières pour un montant de 3 522,00€, sont le remboursement des intérêts d'emprunts à la ville.

Chapitre 67 :

4 000.00€ ont été provisionnés pour des annulations de titres sur exercice antérieur, le cas échéant.

Chapitre 023 :

Le virement à la section d'investissement est de 28 408,67 € principalement pour couvrir le capital d'emprunt.

B/ pour les recettes :

Page 17:

Chapitre 75 :

Il s'agit des revenus sur immeubles estimés à 60 000,00 €.

Chapitre 77 :

Il s'agit du compte 777 amortissement d'un montant 16 990,67 € de la subvention versé par la ville en 2017 de 250 360 € (page 19 a et 19 b).

Le montant de l'excédent de fonctionnement est repris au compte 002 pour 70 631,06 €.

Quant à la section d'investissement :

page 18

A/ pour les dépenses :

Chapitre 16 :

11 418,00€ ont été provisionné pour l'emprunt.

Chapitre 40 : il s'agit d'amortissement concernant la subvention de la ville de 16 990,67 € pour une durée de 15 ans, voir tableaux des amortissements pages 19 b) et 19 c).

Le montant du solde de la section d'investissement reporté au compte 001 pour 13 963,59 €.

B/ pour les recettes :

Page 19 :

Chapitre 010 :

13 963.59 € par l'excédent de fonctionnement compte 1068.

Chapitre 021 :

28 408,67 € par le virement de section de fonctionnement comme précédemment évoqué par le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.